

Extrait du registre des délibérations de la Ville de Villeneuve d'Ascq

Conseil municipal du lundi 23 septembre 2024

N° VA_DEL2024_156

Objet : Motion déposée par le Groupe Socialiste portant sur la dégradation du service sur le réseau du métro

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 septembre à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Chantal FLINOIS, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Annick VANNESTE, ayant donné pouvoir à Jean PERLEIN, Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Lahanissa MADI, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Florence BARISEAU, ayant donné pouvoir à Innocent ZONGO, Dominique GUERIN étant absent, André LAURENT, Mariam DEDEKEN, Violette SALANON étant excusés.

Motion déposée par M. Victor BURETTE au nom du groupe PS le 11 septembre 2024

Dégradation du service sur le réseau du Métro

Depuis de longues semaines, les usagers des transports en commun de la Métropole sont confrontés à une dégradation sans précédent des services proposés par le concessionnaire ILEVIA, notamment en ce qui concerne les deux lignes du Métro.

Avec 7 arrêts de Métro sur son territoire, la desserte des campus universitaire du Pont de Bois et de la Cité Scientifique, la desserte directe des parcs d'activités de la Haute Borne et de la Pilaterie ou bien encore des équipements métropolitains comme le Stade Pierre Mauroy, la Ville de Villeneuve d'Ascq et ses habitants sont particulièrement impactés par la dégradation du service sur le réseau du Métro.

Cette dégradation se traduit par des fréquences de rames réduites bien au-delà de celles annoncées. Nous avons tous constaté un manque flagrant d'alternatives mises en œuvre pour faire face à ces dégradations ou encore des conditions de transport désastreuses aux heures de pointe notamment avec des rames surchargées.

La découverte récente d'amiante n'est pas la seule origine des dysfonctionnements répétés que subissent les métros depuis plusieurs mois. Elle a simplement amplifié une dégradation déjà continue de notre offre de transports

liée à la saturation des deux lignes.

Entre juin et septembre 2024, le trafic sur la ligne M1 a été interrompu à 17 reprises, dont 9 fois pour le seul mois de juin. Sur la ligne M2, le trafic a été interrompu 24 fois, dont 14 fois en juin ! Ajoutons à cela des fréquences pouvant aller jusqu'à 9 minutes d'attente cet été.

Parce que nous sommes très attachés à offrir un service de qualité aux usagers et soucieux de ne pas mettre un frein au mouvement de décarbonation, de transition écologique et de mobilité de la métropole, le Conseil municipal de Villeneuve d'Ascq veut dire son inquiétude sur le devenir de l'offre de transports.

Dans une période où la Métropole Européenne de Lille renouvelle sa concession de service public relative aux transports urbains de voyageurs, les différentes interventions publiques du Directeur Général de KÉOLIS LILLE MÉTROPOLÉ ne sont pas pour nous rassurer dans le contexte de la rentrée universitaire mais aussi pour le reste de l'année 2024, comme l'annonce le concessionnaire.

Force est de constater qu'ILÉVIA ne respecte pas les obligations en terme de qualité, prévues par le cahier des charges de la concession ainsi que dans l'annexe 18 : ponctualité, régularité, confort des usagers, réactivité...

En conséquence, le Conseil municipal de Villeneuve d'Ascq demande que :

- des réponses et des alternatives concrètes afin d'améliorer les services aux usagers. Les mesures actuelles, même si elles sont les bienvenues, sont largement insuffisantes et nous demandons qu'une offre complémentaire à l'offre de métro soit envisagée comme ce fut le cas dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques.

Cette offre devra être renforcée non pas uniquement en centre-ville de Lille et aux extrémités des lignes, mais évidemment plus largement sur l'ensemble de la ligne 2 où les problèmes sont avérés ainsi que sur la ligne 1 qui fait face aux mêmes difficultés.

- l'amélioration de la fréquence soit faite plus rapidement que le délai initialement prévu par notre concessionnaire. ILÉVIA doit également mieux accompagner et orienter les voyageurs et mettre à disposition des régulateurs de flux formés en complément des médiateurs qui sont aujourd'hui souvent dépassés par la situation.

Dans cette période, ILÉVIA doit aussi développer de meilleurs outils de Communication en direction des usagers.

Il est également essentiel de partager un outil statistique, à la fois pour la Métropole et pour les usagers, permettant de mesurer de manière substantielle la fiabilité de nos lignes de transports et recensant le nombre de dysfonctionnements sur celles-ci.

- ILÉVIA indemnise l'ensemble des usagers impactés par ces dysfonctionnements répétés, et plus particulièrement dans une période où notre concessionnaire a augmenté ses tarifs y compris au 1^{er} août 2024 malgré le service dégradé (+9% environ en 6 ans de l'ensemble de la grille tarifaire).

En tant qu'autorité organisatrice des transports sur son territoire, il en va de l'intérêt de la Métropole Européenne de Lille de prendre toutes les mesures nécessaires auprès du concessionnaire pour que cette situation cesse dans les plus brefs délais, que ce soit en termes de contrôle du respect des obligations par le concessionnaire et de le pénaliser en cas de non-respect de nos exigences contractuelles.

Il est d'autant plus essentiel que l'exécutif métropolitain puisse s'exprimer publiquement, et par la voix de son Président ou de son Vice-Président, afin de rappeler ILÉVIA à ses obligations, et ceci afin de ne pas se limiter aux informations d'un concessionnaire qui semble dépassé par une situation qu'il ne semble plus maîtriser.

Le Conseil municipal de Villeneuve d'Ascq rappelle son attachement à ce que la Métropole Européenne de Lille puisse apporter un service des transports à la hauteur des enjeux sociaux et climatiques.

Après avis de la Commission Plénière du lundi 16 septembre 2024, Il est proposé aux membres du conseil d'adopter la motion présentée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition, Innocent ZONGO, Florence BARISEAU n'ayant pas pris part au vote.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le jeudi 26 septembre 2024 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20240923-205597-DE-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 25 septembre 2024